

Québec, le 21 juin 2017

Madame Nancy Granger

Objet : Rôle des enseignants-ressources – Mise au point

Madame,

Le 22 mai dernier, vous avez fait une présentation à la Commission scolaire du Fer concernant le rôle des enseignants-ressources. Lors de cette présentation, vous auriez affirmé que la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) était pleinement en accord avec votre vision du rôle des enseignants-ressources. Or, comme nous vous l'avons mentionné à plus d'une reprise, soit à vous ou à d'autres membres de votre équipe, nous considérons que votre vision du rôle des enseignants-ressources détourne totalement ceux-ci de leur rôle premier d'appui aux élèves présentant des difficultés de comportement, et ce, contrairement à l'Entente nationale négociée entre les représentantes et représentants des commissions scolaires, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la FSE-CSQ.

Tout d'abord, nous désirons réaffirmer que nous sommes en faveur d'un réinvestissement en éducation, et que la piste d'intervention que vous avancez afin d'appuyer les apprentissages des élèves, soit le co-enseignement, est l'une des voies parmi d'autres afin de soutenir les élèves. Ce qui nous dérange dans votre discours est que vous considérez qu'il s'agit du rôle de la catégorie de personnel qu'on appelle « enseignant-ressource » de concrétiser cet appui aux élèves et de faire du co-enseignement.

Historiquement, la notion d'enseignants-ressources a été introduite en 2005 dans l'Entente nationale de la FSE lors du passage d'un financement catégoriel à un financement non catégoriel de certaines catégories d'élèves en difficulté, soit les élèves en difficulté d'apprentissage et présentant des difficultés de comportement. À ce moment, afin d'appuyer ce changement de mode de financement, les enseignantes et enseignants se sont battus pour garantir des services aux élèves et inscrire des balises dans l'Entente nationale. C'est notamment grâce aux moyens de pression exercés par ceux-ci que nous avons pu négocier une forme de plancher d'emploi pour certaines ressources en appui à ces deux catégories d'élèves. Nous avons négocié l'obligation

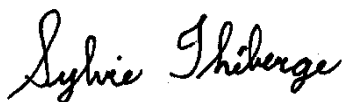
pour les commissions scolaires de maintenir 600 postes d'orthopédagogues (pour les difficultés d'apprentissage) et 600 postes d'enseignants-ressources pour les élèves en difficulté de comportement (par l'entremise de l'annexe 42 de l'Entente nationale). Ensuite, afin de nous assurer d'une utilisation cohérente de ces ressources, nous avons défini le rôle de l'enseignant-ressource à l'annexe 4 de l'Entente nationale, qui tourne autour d'un objectif clair : l'enseignant-ressource doit être en appui aux élèves présentant des difficultés de comportement.

Alors, lorsque vous prônez l'importance d'appuyer les élèves dans leur apprentissage, nous sommes en accord avec vous. Mais quand vous affirmez haut et fort qu'il s'agit du rôle des enseignants-ressources faisant partie du plancher d'emploi obtenu après une forte mobilisation du personnel enseignant, nous nous y opposons. S'il est constaté qu'il y a un manque criant d'orthopédagogues au secondaire, il n'est pas question de trafiquer le rôle des enseignants-ressources pour le faire; il est plutôt question d'un urgent besoin de réinvestissement dans notre système d'éducation.

Par la présente, nous nous dissociions de vos propos relativement au rôle des enseignants-ressources, et nous vous enjoignons de corriger le contenu de vos présentations en ce sens. Sachez que nous prendrons tous les moyens nécessaires pour faire respecter notre convention collective.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

La vice-présidente,



Sylvie Thériault

Le vice-président,



Paul St-Hilaire

c. c. M^{me} Nancy Thivierge, présidente, Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones
M. Philippe Tremblay, professeur agrégé, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval